

Paris, le 13 avril 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Frappé par la crise, l'écosystème aéroportuaire a besoin d'un plan de soutien

Avec une chute de -67,3% de passagers sur les aéroports français, le trafic aérien s'est effondré en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire de la COVID-19 et des restrictions de déplacement imposées par les pouvoirs publics.

Les perspectives pour l'année 2021 restent sombres avec une prévision de trafic à -50% (par rapport à 2019).

Or, moins de passagers dans les avions entraîne inéluctablement une chute de chiffre d'affaires pour l'ensemble des acteurs du transport aérien qu'il s'agisse des compagnies aériennes, des exploitants d'aéroport, des assistants en escale, des sociétés de sûreté, des loueurs de véhicules ou encore du travel retail...

C'est ce que les pouvoirs publics français n'ont toujours pas semblé comprendre dans le traitement économique et social de la crise du transport aérien comme l'illustre l'application différenciée du dispositif d'activité partielle par le ministère du travail.

Le secteur aérien est une des victimes les plus importantes de la COVID 19. C'est une crise dure et durable qui frappe l'ensemble de l'écosystème aéroportuaire comptant dans toute la France près de 200 000 salariés. L'ensemble de l'écosystème aéroportuaire a d'ores et déjà perdu entre 10 et 15% de ses emplois soit près de 30 000 salariés. Au-delà des emplois directs, de nombreux sous-traitants sont eux aussi touchés.

La préservation des emplois et des compétences sera un des éléments clefs de notre capacité à accompagner la reprise. L'actuel dispositif de l'activité partielle nous a permis de sauver jusqu'à présent une partie des emplois. Nous souhaitons pouvoir continuer à bénéficier de ce dispositif au taux majoré au-delà du 30 juin pour limiter le risque de plans sociaux et de pertes de compétences. Il serait également important que ce dispositif puisse profiter de manière identique à l'ensemble des acteurs du transport aérien.

Aussi l'UAF, le CNPA, le SESA, la CSAE et l'AFCOV, demandent-ils aux pouvoirs publics de mettre en place rapidement un plan de soutien à l'écosystème aéroportuaire, notamment :

- En maintenant le niveau de prise en charge à 100 % des allocations d'activité partielle perçue par les entreprises au-delà du 30 juin 2021
- En rattachant l'ensemble de l'écosystème aéroportuaire (exploitants aéroportuaires, assistants en escale, sûreté, travel retail, loueurs de véhicules, etc.) à l'annexe 1 du décret du 29 juin 2020
- En faisant bénéficier les entreprises d'une exonération partielle de cotisations sociales employeur et du report des cotisations en 2021

- En assouplissant certaines règles d'octroi des PGE, en prolongeant la durée des remboursements et en les rendant progressifs
- En assurant la totalité du financement 2021 des missions régaliennes de sûreté et sécurité aéroportuaires

A ces dispositions économiques et sociales devraient pouvoir s'ajouter des mesures permettant d'encourager la pleine reprise d'activité du secteur :

- Mettre en place les conditions d'un pass sanitaire afin de favoriser la reprise du trafic aérien, notamment au sein de l'Union européenne
- Ne pas alourdir les taxes pesant sur les compagnies aériennes opérant sur le territoire français
- Préparer les conditions de l'ouverture du duty free aéroportuaire à l'arrivée pour les vols à l'international
- Accompagner financièrement les plateformes dans la mise en place de l'infrastructure de recharge électrique nécessaire au verdissement des flottes situées dans les aéroports

Les acteurs de l'écosystème souhaitent vivement attirer l'attention des pouvoirs publics et tout particulièrement celle du ministère de la Transition Écologique, chargé des Transports sur la situation économique catastrophique de l'écosystème aéroportuaire. Ils attendent ainsi des actions concrètes du Gouvernement afin de trouver des solutions pour l'ensemble du secteur.

Dans le cadre des discussions autour du projet de loi climat et résilience, l'UAF, le CNPA, le SESA, la CSAE et l'AFCOV, appellent également les parlementaires à prendre en compte l'état économique durablement fragilisé du secteur dans leurs réflexions et à rejeter l'idéologie de la décroissance du transport aérien dans un seul pays à l'origine des articles de la loi relatifs au transport aérien. La lutte contre le changement climatique ne passe pas par les illusions de la décroissance du transport aérien dans un seul pays mais bien par la décarbonation de l'aviation.

A cet effet, les acteurs de l'écosystème aéroportuaire redisent leur volonté d'accélérer la transition énergétique du secteur et la mise en place d'un transport aérien décarboné.

A propos de l'UAF : Avec près de 150 adhérents, l'Union des Aéroports Français est l'organisation professionnelle des aéroports français, quelles que soient leur taille et leur spécialité. Elle a pour principale mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens. L'UAF est membre associé de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) et de l'Airports Council International EUROPE (ACI EUROPE).

Contact Presse UAF : Marie-Laure JAMON - Eté en Hiver – Tél. : 06 98 92 24 24 – marielaure.jamon@eteenhiver.com

A propos du CNPA : Représentés au sein du Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA), les métiers de la Mobilité Partagée regroupent les sociétés internationales, nationales ainsi que les nombreux franchisés et indépendants de la location courte durée de véhicules et de l'autopartage. Le CNPA représente la 5ème branche économique de France avec 150 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.

Contact Presse CNPA : Laure de VERDUN – Port : 06 12 43 33 37 – ldeverdun@cnpa.fr

A propos du SESA : Le SESA est l'organisation professionnelle qui représente le secteur d'activité de la sûreté aérienne et aéroportuaire. Ses adhérents sont des entreprises de prévention et de sécurité qui exercent à 100% leur activité au service du transport aérien. Ils représentent environ 90% du chiffre d'affaires et des effectifs de la sûreté. Le SESA est un syndicat nationalement représentatif. Il siège au sein du Conseil National de Sûreté.

Contact Presse SESA : Jean-Mary PIERRE – Tél. : 06 85 10 89 09 – jeanmary.pierre@sesa-surete.com

A propos de la CSAE - Chambre Syndicale des Assistants en Escal : Avec ses 22 entreprises ou groupes adhérents, la Chambre Syndicale des Assistants en Escal est l'organisation patronale regroupant les sociétés rendant des services d'assistance en escal aux compagnies aériennes sur les aéroports français. Elle regroupe aussi des sociétés dont les activités sont proches : formation, location et maintenance matériels de piste, avitaillement, transport de passagers et conseil).
La CSAE est membre de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM).

Contact Presse CSAE : Claude DEORESTIS – Tél. : 06 71 60 48 79 – claudedeorestis@outlook.fr

A propos de l'AFCOV : L'Association Française du Commerce du Voyageur (AFCOV) regroupe l'ensemble des acteurs du Travel Retail, c'est-à-dire les comptoirs Duty Free et les autres boutiques spécialisées (presse, mode, électronique,...), les services et la restauration présents dans les aéroports, les gares, les ports et les ferries. En 2019, notre filière a généré un chiffre d'affaires en France de plus de 3 milliards d'euros. Elle emploie plus de 30 000 salariés.

Contact Presse AFCOV : Antoine CLEMENT – Tél. : +32 492 225 631 – antoine.clement@humbrophy.com